

BILAN ANNUEL POUR L'ANNEE 2021 du comité d'éthique du Groupe Canal.

L'année qui vient de s'écouler, quatrième de l'existence du Comité « relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes », mis en place par le Groupe Canal, en application de la loi du 14 novembre 2016, aura été marquée comme la précédente par la pandémie mondiale du Covid 19

A l'évidence, le phénomène de balancier des publics vers les chaînes d'information en continu, mais également vers les émissions de divertissement s'est poursuivi. Evidemment les conditions de travail des équipes ont pu se trouver affectées, nombre de tournages ont, par exemple, été reportés, voire annulés. La pandémie a transformé au moins temporairement les méthodes de travail et la fréquence des réunions en présentiel.

Le mode de fonctionnement du Comité a, lui-même été perturbé, même si les échanges entre ce Comité et la direction du groupe ont pu se poursuivre à un rythme régulier dans un climat de mutuelle confiance. Plusieurs réunions ont, ainsi, été organisées, au cours desquelles le comité a continué à être dûment informé de l'ensemble des activités, résultats et projets en cours du groupe Canal.

Un Comité renouvelé.

L'année a été marquée par le renouvellement partiel du Comité : le départ de monsieur Laurent Lemesle au terme de son premier mandat et l'arrivée de deux nouveaux membres : monsieur Alain Fouche et monsieur Christian Kert, l'un et l'autre anciens parlementaires. Ils complètent ainsi un collège déjà formé de mesdames Sabine Bourgey, Jacqueline Franjou, et de messieurs Brice Charles et Richard Michel.

La première réunion de ce Comité renouvelé s'est tenue dans un salon du Sénat, à l'invitation du sénateur Fouche. Elle a permis de recenser les questionnements des membres du groupe quant aux missions exactes et aux moyens d'intervention du Comité, surtout à l'approche d'une période électorale essentielle à la vie politique du pays. Ainsi furent explorés les sujets des rapports du Comité avec le CSA et la définition des rôles de chacun, les modalités de saisine ou d'auto-saisine du Comité à la suite d'incidents signalés ou remarqués par les membres du Comité. Également évoqués, les contours de la compétence du Comité : organe indépendant, mais en lien tant avec la direction du groupe qu'avec les institutions de l'audiovisuel, et, à sa demande éventuelle avec les cadres et représentants des métiers du groupe. La définition retenue, a été celle-ci : Le Comité est *une petite communauté qui veille à l'éthique, au pluralisme et à la liberté.*

La rencontre avec le Président du CSA.

Le Comité avait été reçu, par le Président du CSA, Roch-Olivier Maistre, le 20 mai 2019, pour un échange de vues qualifié, à l'époque d'« ouvert et chaleureux ». Le principe d'une réunion

annuelle de ce type avait, alors, été arrêté, principe que le Comité renouvelé a demandé à honorer dès la rentrée d'automne de cette année. Avec une grande amabilité, le Président du CSA, Roch-Olivier Maistre, assisté de madame Anne Grand d'Esnon, a reçu les membres du Comité le 15 novembre 2021. Furent à nouveau évoquées les questions de la saisine ou de l'auto-saisine des comités d'éthique, la réaction des comités aux mises en demeure du CSA, la définition d'un cadre d'intervention des comités, la nature des liens entre le CSA et les comités. A cet égard, les membres du Comité ont redit au Président du CSA le souhait de voir organiser par celui-ci une rencontre de tous les présidents de Comité d'éthique dans le but évident de confronter les expériences et d'apprendre du travail des autres. Le Président Roch-Olivier Maistre en a accepté l'idée. Il a honoré sa parole, cette fois ci en tant que Président de l'ARCOM, le 17 janvier 2022 en organisant une table ronde de tous ces présidents, occasion d'un débat enrichissant entre les différents comités. C'est le Comité du groupe Canal qui a proposé et fait accepter le principe d'une rencontre au moins annuelle entre tous les comités d'éthique, hors CSA. (ARCOM aujourd'hui)

L'audition au Sénat

Ce chapitre sera présenté en détail dans le rapport 2022, car cette audition s'est tenue au mois de février dernier, et fera donc l'objet d'une rubrique particulière dans le bilan 2022. Mais, d'ores et déjà, il faut noter un grand intérêt manifesté par les sénateurs, membres de la Commission Parlementaire sur la « concentration des médias », pour les propos tenus par un membre du Comité, Monsieur Richard Michel. Retenons, brièvement ici, de cette intervention un passage qui accompagne bien la réflexion entreprise par le Comité sur son rôle : « *Nous ne sommes ni des juges d'instruction, ni des procureurs, ni des censeurs, ni des donneurs de leçons. Nous sommes des veilleurs, des lanceurs d'alerte* ».

Les questions d'intendance

L'indépendance a un prix ! Le Comité fonctionne mais sans moyens matériels. Et force est de reconnaître que la loi ne prévoit rien à cet égard. Le Comité se doit d'être libre car la liberté est l'indépendance de la pensée. Pour assurer concomitamment indépendance et travail actif, le comité a souligné auprès de la direction quelques besoins qui n'altèrent en rien cet esprit de liberté. En cours d'année, déjà des progrès ont été réalisés, notamment avec la diffusion régulière de la revue de presse du groupe, la désignation au sein de la direction d'un correspondant permanent du comité. Le dispositif reste à parfaire : ce correspondant doit pouvoir disposer d'un temps suffisant à consacrer au travail du Comité. Il apparaît nécessaire qu'un bureau puisse être mis à la disposition du Comité, à sa demande, bien entendu et non de façon permanente, avec information de la direction sur les personnalités rencontrées dans ce cadre.

Une philosophie : « il n’y a d’éthique que lorsqu’il y a liberté ».

Le Comité a mis à profit cette année transitoire, entre Covid et renouvellement de ses membres, pour se définir un cadre et une philosophie de ses interventions. Avec une préoccupation principale : veiller au respect de la liberté d’expression, seul gage de partage des idées. Déjà, après le visionnage de certains programmes, le Comité a réfléchi à d’éventuelles saisines lorsque l’humour au cours d’émissions en direct, par exemple, dépasse les limites du respect dû à la personne, un respect qui constitue l’un des fondements de notre mission d’éthique. Le comité a décidé de ne pas se saisir cette année mais conserve une vigilance particulière à cet aspect de sa mission

Fait à Paris le 21 mars 2022